



14/1973

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur les communes de Versoix et de Collex-Bossy.

du 6 décembre 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Versoix du 8 décembre 1971 et la décision du Conseil administratif de Versoix du 2 octobre 1972 ;

vu l'accord de la commune de Collex-Bossy ;

vu le préavis des Archives d'Etat (5 mai et 10 octobre 1972) ;

vu le préavis du cadastre ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné les noms suivants :

- A). Anciens noms d'artères dont l'officialisation (par arrêté du Conseil d'Etat) est souhaitée. Précision de l'orthographe et des tenants et aboutissants.
1. Avenue Adrien-Lachenal
de la route de Saint-Loup à la route de Sauverny
 2. Chemin Ami-Argand
du chemin I. - Michard à la route de Sauverny
 3. Route de la Bâtie
du pont de Richelien au pont de la Bâtie (modification de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 décembre 1952)
 4. Chemin des Colombières
de la route de Saint-Loup au chemin de Villars

.../...

5. Chemin des Culparis
du chemin de la Fernasse au chemin des Douves
6. Chemin de Dessous-Saint-Loup
du chemin Louis-Dégallier à la route de Saint-Loup
7. Chemin d'Ecogia
de la route de Sauverny au hameau d'Ecogia
8. Route de l'Etraz
du pont de Richelien (route de la Bâtie) à la frontière vaudoise
9. Chemin des Graviers
de la route de Suisse au chemin Isaac-Machard par le bord du lac
(Port Choiseul)
10. Chemin Huber-Saladin
de la route de Suisse au chemin des Graviers
11. Chemin Isaac-Machard
de la route de Suisse au chemin des Graviers (Port Choiseul)
12. Chemin du Lac
de la route de Sauverny au chemin du Biolay
13. Chemin Louis-Dégallier
de l'avenue Adrien-Lachenal au chemin Ravoux
14. Avenue Louis-Yung
du chemin Louis-Dégallier à la route de Sauverny
15. Chemin de Montfleury
de la route de Suisse à la route de Sauverny
16. Chemin de Pont-Céard
de la route de Suisse à la route de Sauverny
17. Chemin Ravoux
du chemin d'Ecogia au chemin du Biolay
18. Avenue de Richelien
de la route de l'Etraz au chemin des Douves
19. Route de Saint-Loup
de la rue des Moulins (par le passage sous-voies CFF) à la route
de l'Etraz (modification de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 décembre
1952)
20. Chemin de Villars
de la route de Saint-Loup à la route de l'Etraz

86-12-72

14/1973

40. Chemin du Biolay
du chemin ~~de~~ Ravoux au chemin des Douves (par le passage inférieur de l'autoroute)

- B). Nouveaux noms d'artères

21. Chemin du Bois-Collioud
de la route de Sauvigny au chemin des Maillettes

22. Chemin du Bois-de-Sainte-Marie
de la route de Sauvigny à la route du Pont-de-Bossy

23. Chemin de la Bourdonnière
de la route de la Branvaude à la route de Sauvigny

24. Route de la Branvaude
de la route de Sauvigny à la frontière vaudoise (chemin du Martinet)

25. Chemin du Calot
de l'avenue de Richelien au chemin des Culparis

26. Chemin des Communs
du chemin des Douves à la route du Pont-de-Bossy

27. Chemin du Creuson
de la route de Sauvigny au chemin des Douves

28. Chemin des Douves
de l'avenue de Richelien à la route de Sauvigny

29. Chemin de la Fernasse
du chemin du Biolay à la route de l'Etraz (sans accès)

30. Chemin de la Loutre (surnom d'un ancien braconnier célèbre dans la région)
de la route de la Bâtie au chemin des Rouvières

31. Chemin des Maillettes
de la route de Sauvigny au chemin du Bois-Collioud

32. Chemin de Marcagnou
de la route du Pont-de-Bossy à la route de Sauvigny

33. Chemin de Mariamont
de la route du Pont-de-Bossy au carrefour chemin des Communs/rte du Pont-de-Bossy

34. Chemin du Martinet
de la route de la Branvaude à la route de Sauvigny

35. Chemin du Moulin-Neuf
de l'avenue de Richelien au carrefour avenue de Richelien/chemin des Douves

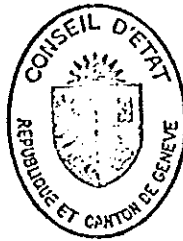
36. Route du Pont-de-Bossy
de la route de Sauverny à Bossy (commune de Collex-Bossy)
37. Chemin du Pré-Béroux
de la route de Sauverny au chemin du Bois-Collioud
38. Chemin des Rouvières
de l'avenue de Richelien au chemin du Biolay
39. Chemin de la Tourne-à-Conti
de la route des Fayards au chemin de Villars (en traversant la Versoix)

Ces dénominations entreront en vigueur le 15 décembre 1972.

* * * * *

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
RF	2 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Halland